



StreamWIDE
Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



StreamWIDE

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société StreamWIDE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société StreamWIDE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note 2.8 de l'annexe aux comptes annuels décrit le mode de reconnaissance du chiffre d'affaires en fonction des différents types de revenus. Nos travaux ont consisté à apprécier, sur la base de tests, le bien-fondé et la correcte application des méthodes mentionnées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

- Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

- Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

- Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 29 avril 2022

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Jean-Christophe Pernet

STREAMWIDE SA – Comptes statutaires annuels au 31 décembre 2021

• **Bilans aux 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020**

(En K€)	31-déc.-21	31-déc.-20	31-déc.-21	31-déc.-20	
Immobilisations incorporelles	43	41	305	292	Capital social
Immobilisations corporelles	225	140	10 854	6 137	Réserves
Immobilisations financières	4 148	3 959	1 924	2 830	Résultat
ACTIFS IMMOBILISES	4 416	4 140	13 083	9 259	TOTAL CAPITAUX PROPRES
Stocks	-	-	206	307	Provisions
Créances clients	11 736	9 363	1 718	1 716	Emprunts et dettes financières
Autres créances	2 491	1 464	2 049	1 420	Dettes fournisseurs
Valeurs mobilières de placement	3 556	165	1 793	1 483	Dettes fiscales et sociales
Trésorerie	6 505	8 248	6 736	6 757	Autres dettes
			2 945	2 435	Produits constatés d'avances
			174	3	Ecarts de conversion passifs
ACTIFS CIRCULANTS	24 288	19 240	15 621	14 121	TOTAL DETTES
TOTAL ACTIFS	28 704	23 380	28 704	23 380	TOTAL PASSIFS

• **Comptes de résultat 2021 et 2020**

(En K€)	31-déc.-21	31-déc.-20
Ventes de services	11 033	9 516
Ventes de marchandises	-	-
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	11 033	9 516
Autres produits	1 036	439
Achats de marchandises	-	-
Variation de stocks	-	-
Charges externes	-9 140	-7 264
Impôts et taxes	-63	-63
Charges de personnel	-1 697	-1 484
Dotations aux amortissements	-118	-63
Dotations aux provisions	-1	-110
Autres charges	-16	-12
RESULTAT EXPLOITATION	1 034	959
Produits financiers	140	1 150
Charges financières	-139	-105
RESULTAT FINANCIER	1	1 045
Produits exceptionnels	11	6
Charges exceptionnelles	-	-6
RESULTAT EXCEPTIONNEL	11	0
Impôts sur les bénéfices	878	826
RESULTAT NET	1 924	2 830

- **Annexes aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021**

Les notes et tableaux de la présente annexe font partie intégrante des comptes annuels. L'exercice social, d'une durée de 12 mois, couvre la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

- Total du bilan :	28.703.899 €
- Résultat net (bénéfice) :	1.923.702 €

I GENERALITES

1.1 Présentation de l'activité

La société StreamWIDE SA a démarré son exploitation le 25 janvier 2001. Elle a pour activité historique l'édition de logiciels destinés aux opérateurs télécoms fixes ou mobiles et aux fournisseurs de contenus à valeur ajoutée. Ces logiciels fonctionnent sur des serveurs standards et permettent aux clients de fournir à leurs abonnés des services à valeur ajoutée dans le domaine de la téléphonie et de la vidéo téléphonie. La Société développe également, depuis quelques années, des solutions applicatives tout en un de communication sécurisée en environnements critiques et de management de process, permettant ainsi aux entreprises et administrations de simplifier leur communication tout en numérisant leur activité de manière sécurisée. Ces dernières solutions logicielles s'adressent à des marchés à fort potentiel et représentent maintenant un relais de croissance significatif pour la Société.

La société détient également les titres des différentes filiales formant le Groupe StreamWIDE (notamment StreamWIDE France, StreamWIDE Inc, StreamWIDE Romania, StreamWIDE Beijing, StreamWIDE Tunisia et StreamWIDE Singapore).

La société a été admise sur le marché Growth d'Euronext Paris (ex Alternext) le 16 novembre 2007.

1.2. Evènements significatifs de l'exercice

Crise sanitaire Covid-19 :

L'épidémie de la Covid-19, déclarée par l'Organisation Mondiale de la Santé comme une pandémie le 11 mars 2020, a eu et continue d'avoir un impact sur l'économie mondiale.

Le plan global de continuité d'activité déployé par le Groupe en 2020 dès les premières annonces gouvernementales s'est poursuivi sur l'exercice 2021. Ses principaux éléments sont les suivants :

- Lors des périodes de confinement, le télétravail a été mis en place dans toutes les sociétés du Groupe, françaises et étrangères (Europe, Afrique, Etats-Unis et Asie), et aucun recours aux mesures de chômage partiel n'a donc été nécessaire ;
- Les mesures d'aides économiques locales ont été utilisées par le Groupe pour assurer et optimiser les flux financiers court terme, avec notamment pour StreamWIDE SA la consolidation du prêt garanti par l'état (PGE) de 1.693.000 € obtenue en 2020. StreamWIDE SA a opté en 2021 pour le remboursement de cet emprunt en 20 trimesrialités dont 4 différées (la première le 5 novembre 2022 et la dernière le 5 août 2026) ;
- Coordination globale et locale de l'activité afin d'assurer tous les services du Groupe et de respecter tous ses engagements envers ses clients et partenaires.

Toutes les équipes ont démontré leurs compétences dans cet environnement complexe et incertain, ce qui, associé à la résilience du portefeuille client, a permis d'assurer tous les engagements, internes et externes, du Groupe.

L'activité de la Société n'a donc pas été impactée par la crise sanitaire mondiale de la Covid-19.

Autres évènements significatifs :

La Société a créé 135.799 actions nouvelles dans le cadre de l'exercice de bons de souscriptions d'actions (BSA). Le capital a ainsi été augmenté de 13.580 € en valeur nominale et le poste prime d'émission de 1.887.606 €.

1.3. Evènements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun évènement post clôture significatif n'a été identifié entre la date de clôture et la date d'examen des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021.

De par son activité, l'exposition de la Société face aux conséquences du changement climatique à court-terme apparaît limitée et n'a donc pas d'impact significatif sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2021.

Par ailleurs, l'invasion de l'Ukraine par la Russie depuis le 24 février 2022 pourrait, compte tenu des mesures de rétorsion et une possible escalade du conflit, avoir des conséquences sur l'environnement économique mondial et les marchés sur lesquels intervient la Société, qui, à ce jour, ne peuvent pas être appréhendées.

Enfin, outre les incertitudes liées à l'évolution de la crise Covid-19 et à la crise en Ukraine, il n'existe pas, à la connaissance de la Société, d'éléments ou évènements susceptibles d'avoir un impact significatif sur sa situation financière, son patrimoine, son résultat et ses activités, autres que ceux déjà pris en compte pour l'arrêté de ses comptes au 31 décembre 2021.

II REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été élaborés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont notamment été respectées :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est celle des coûts historiques.

2.1. Changement de méthode

Aucun changement de méthode n'est survenu au cours de l'exercice.

2.2. Traitement comptable des frais d'augmentation du capital

Les frais d'augmentation du capital sont imputés sur le montant des primes d'émission afférentes à l'augmentation à laquelle ils sont liés (Code du commerce article L 232-9).

2.3. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) *Concessions, brevets, licences, logiciels, droits et valeurs similaires :*

Le poste "Concessions, brevets, licences, logiciels, droits et valeurs similaires" est principalement constitué de licences de logiciels acquises. Leur dépréciation est constatée par voie d'amortissements linéaires en fonction de leur durée d'utilisation estimée à un an.

b) *Frais de recherche et développement*

En application des règles relatives aux actifs, les coûts de développement doivent, selon la méthode préférentielle, être immobilisés lorsqu'ils se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale et qu'ils respectent les critères listés par la réglementation.

La Société n'applique pas la méthode préférentielle. Elle comptabilise les coûts de développement dans les charges de l'exercice.

c) *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur prix d'acquisition majoré des frais accessoires nécessaires à leur mise en état d'utilisation.

Leur dépréciation est constatée par voie d'amortissements linéaires, en fonction de leur durée d'utilisation estimée.

Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

- | | |
|--|--------|
| - Installations techniques : | 10 ans |
| - Agencements : | 10 ans |
| - Matériel de bureau et informatique : | 3 ans |
| - Mobilier : | 10 ans |

d) *Option fiscale*

Les frais d'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles, représentatifs de droits de mutation, d'honoraires, de commissions, et frais d'actes sont comptabilisés directement en charges.

2.4. Immobilisations financières

Les titres immobilisés sont valorisés au prix d'acquisition et sont éventuellement dépréciés compte tenu de l'utilité que les participations présentent pour la Société, ou de leur valeur probable de négociation.

Option fiscale

Les frais d'acquisition d'immobilisations financières, représentatifs de droits de mutation, d'honoraires, de commissions, et frais d'actes sont comptabilisés directement en charges.

2.5. Stocks de marchandises

Les stocks de marchandises sont évalués à leur prix d'achat selon la méthode du premier entré / premier sorti.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.6. Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, ramenées à leur valeur probable de réalisation par voie de dépréciation en fonction des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

2.7. Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées pour couvrir des risques nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus rendent probables et qui ont pu être estimés de manière fiable.

2.8. Reconnaissance du chiffre d'affaires

a) *Redevances sur logiciels*

Les revenus liés à la cession ou la concession de droits d'accès à la plate-forme STREAMWIDE à des opérateurs de téléphonie, à des fournisseurs d'accès Internet, à des administrations ou à des entreprises, sont comptabilisés à la date de mise à disposition par STREAMWIDE des moyens d'accès (licences d'utilisation).

b) *Prestations de services*

Le chiffre d'affaires issu des prestations de services, autres que la maintenance, est comptabilisé lorsque les prestations sont exécutées et les services rendus, sur la base de récapitulatifs d'activité et d'acceptation client. Les prestations de maintenance sont comptabilisées prorata temporis en fonction de la période couverte par les prestations.

Le chiffre d'affaires relatif à des prestations réalisées, acceptées et non encore facturées est comptabilisé en factures à établir. Inversement, la fraction de chiffre d'affaires facturée à la clôture de l'exercice et correspondant à une période ultérieure à la date de clôture de l'exercice, est porté au passif du bilan sous la rubrique "Produits constatés d'avance".

c) *Ventes de marchandises*

Le chiffre d'affaires est enregistré dans le compte de résultat lors du transfert de propriété.

2.9. Résultat exceptionnel

Les éléments exceptionnels sont les produits et charges qui résultent d'évènements ou d'opérations clairement distincts des activités de l'entreprise, et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

2.10. Indemnité de départ en retraite

Les modalités de détermination de ces indemnités sont les suivantes :

- Utilisation de la méthode des droits projetés ;
- Age de départ en retraite retenu : 67 ans ;
- Application d'un taux de turn over fort dégressif selon l'âge ;
- Application d'un taux de progression des salaires de 3 % l'an ;
- Actualisation au taux de 0,90 % ;
- Utilisation de la table de mortalité INSEE 2021 ;
- Application de la convention collective "Bureaux d'études techniques".

La formule de calcul est la suivante :

- Droits acquis par le salarié (x) probabilité pour l'entreprise de verser ces droits (x) actualisation (x) coefficient de charges sociales.
- Le calcul des droits acquis par le salarié correspond à : pourcentage du salaire annuel brut estimé en fin de carrière, en fonction de l'ancienneté finale.
- La probabilité pour l'entreprise de verser les droits s'établit comme suit : probabilité de rester en vie (x) probabilité de rester dans l'entreprise.

L'indemnité de fin de carrière est appréciée pour toutes les personnes bénéficiant d'un contrat de travail à durée indéterminée, présentes à la clôture de l'exercice.

L'engagement de la société, ainsi déterminé, s'élève à 202.104 € au 31 décembre 2021, contre 224.196 € au 31 décembre 2020. Il est comptabilisé en provision pour charges.

2.11. Intégration fiscale

La société a opté avec sa filiale StreamWIDE France pour le régime de l'intégration fiscale à compter du 1^{er} janvier 2012.

L'économie d'impôt, ou la charge d'impôt supplémentaire, égale à la différence entre la somme des impôts qui auraient dû être versés par chacune des sociétés du Groupe, si elles avaient payé elles-mêmes leur impôt, et l'impôt versé en raison du résultat d'ensemble, constitue pour la société tête du groupe fiscal (StreamWIDE SA) un profit ou une charge enregistré au poste "Impôts sur les bénéfices".

III COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS ET AUTRES INFORMATIONS

3.1. Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes

En €	31/12/2020	Augmenta- tions	Diminutions	31/12/2021
Logiciels	213 376	32 334		245 710
Total	213 376	32 334	0	245 710

Amortissements

En €	31/12/2020	Dotations	Diminutions	31/12/2021
Logiciels	172 430	30 698		203 128
Total	172 430	30 698	0	203 128

Valeurs nettes

En €	31/12/2020	31/12/2021
Logiciels	40 946	42 582
Total	40 946	42 582

3.2. Immobilisations corporelles

Valeurs brutes

En €	31/12/2020	Augmenta- tions	Diminutions	31/12/2021
Installations techniques	45 724			45 724
Agencements	106 132			106 132
Matériel de bureau et informatique	330 407	161 790		492 197
Mobilier	10 532			10 532
Immobilisations en cours		10 000		10 000
Total	492 794	171 790	0	664 584

Amortissements

En €	31/12/2020	Dotations	Diminutions	31/12/2021
Installations techniques	44 942	635		45 577
Agencements	71 624	4 497		76 121
Matériel de bureau et informatique	225 852	81 548		307 400
Mobilier	9 836	150		9 986
Total	352 254	86 830	0	439 083

Valeurs nettes

En €	31/12/2020	31/12/2021
Installations techniques	782	147
Agencements	34 508	30 011
Matériel de bureau et informatique	104 555	184 797
Mobilier	695	546
Immobilisations en cours		10 000
Total	140 540	225 501

3.3. Tableau des filiales et participations

Filiales	Pays	Pourcentage de détention	31/12/2021		31/12/2020	
			Valeur brute des titres	Valeur nette des titres	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres
Streamwide Romania	Roumanie	100,00%	40 000	40 000	40 000	40 000
Beijing Streamwide	Chine	100,00%	213 275	213 275	213 275	213 275
Streamwide Inc	Etat-Unis	100,00%	1	1	1	1
Streamwide France	France	100,00%	3 050 518	3 050 518	3 050 518	3 050 518
Streamwide Tunisie	Tunisie	99,99%	4 865	4 865	4 865	4 865
Streamwide UK Limited	Royaume Uni	100,00%	1	1	1	1
Bzoo Networks Limited	Royaume Uni	100,00%			1	1
Streamwide PTE LTD	Singapour	100,00%	65	65	65	65
Total			3 308 725	3 308 725	3 308 726	3 308 726

La filiale Bzoo Networks Limited, sans activité, a été dissoute en 2021.

La filiale StreamWIDE UK Limited n'a toujours pas démarré son activité au 31 décembre 2021 et il est prévu de procéder à sa dissolution. L'avance en compte courant de 11.843 € consenti par la Société à cette filiale est entièrement dépréciée.

Les titres de participation et les comptes courants des autres filiales ne sont pas dépréciés, aucune perte de valeur n'ayant été identifiée 31 décembre 2021.

Les informations relatives aux principales filiales sont les suivantes :

Dernier exercice clos (en €)	StreamWIDE	StreamWIDE	StreamWIDE	StreamWIDE	StreamWIDE	StreamWIDE
	Romania	Beijing	Inc	France	Tunisie	PTE LTD
Capital	40 000	213 275	1	3 050 518	4 865	65
Capitaux propres	743 463	80 038	-1 705 501	4 088 902	559 105	-59 812
Résultat net comptable	192 470	8 991	58 508	358 221	129 317	38 126
Chiffre d'affaires	4 230 397	228 131	2 126 560	5 362 131	1 823 248	61 339
Avances consenties à la filiale	241 281		397 811			141 943
Dépréciation des avances consenties						
Avances reçus de la filiale				6 616 359		
Cautions et avals fournis						
Dividendes encaissés au cours de l'exercice						

Le résultat net comptable et le chiffre d'affaires des filiales sont convertis au cours moyen.

Le capital des filiales est mentionné au cours historique, soit au montant figurant dans les comptes de StreamWIDE SA au poste participations (filiales détenues à 100 % depuis leur création).

Les autres éléments sont convertis au cours de clôture constaté au 31 décembre 2021.

3.4. Stocks de marchandises

Il n'existe aucun stock de marchandise au 31 décembre 2021.

3.5. Etat des créances et des dettes

Créances

En €	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	800 742		800 742
Autres immobilisations financières	50 391		50 391
Clients douteux ou litigieux	11 922		11 922
Autres créances clients	11 735 920	11 735 920	
Personnel et comptes rattachés	10 250	10 250	
Organismes sociaux	2 443	2 443	
Impôt sur les bénéficiaires	1 758 871	1 758 871	
Taxe sur la valeur ajoutée	265 506	265 506	
Autres impôts taxes et versements assimilés	53	53	
Débiteurs divers	1 117	1 117	
Groupe et associés	26 565	26 565	
Charges constatées d'avance	300 774	194 990	105 785
Total	14 964 554	13 995 715	968 839

Les créances "Groupe et associés" correspondent au compte courant d'intégration fiscale de la société StreamWIDE France.

Les créances au titre de l'impôt sur les bénéfices sont essentiellement représentées par les sommes à recevoir au titre du Crédit d'Impôt en faveur de la Recherche :

Périodes (en €)	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Exercice 2020	855 703		5 987	849 716
Exercice 2021		880 532		880 532
Total	855 703	880 532	5 987	1 730 248

La demande de remboursement pour le crédit d'impôt recherche 2020, déduction faite d'un montant de 5.987 € imputé sur la liquidation de l'impôt sur les sociétés 2020, est en cours de traitement par les services fiscaux. Le Crédit d'Impôt Recherche 2021 fera l'objet d'une demande de remboursement conformément aux dispositions prévues pour les PME au sens communautaire.

Dettes

En €	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un 1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès établi crédit	1 695 648	107 887	1 587 762	
Emprunts et dettes financières divers	22 190			22 190
Fournisseurs et comptes rattachés	2 048 723	2 048 723		
Personnel et comptes rattachés	137 274	137 274		
Organismes sociaux	79 710	79 710		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 549 138	1 549 138		
Autres impôts et taxes	26 777	26 777		
Dettes sur immobilisations	33 833	33 833		
Groupe et associés	6 701 734	6 701 734		
Produits constatés d'avance	2 945 366	2 469 300	476 066	
Total	15 240 394	13 154 376	2 063 828	22 190

Les dettes "Groupe et associés" correspondent au compte courant envers la filiale StreamWIDE France qui enregistre les opérations d'exploitation entre les deux sociétés.

3.6. Créances et dettes représentées par des effets de commerce

Le bilan ne comprend aucune créance et/ou dette de cette nature.

3.7. Valeurs mobilières de placement et disponibilités

En €	31/12/2021	31/12/2020
Actions propres (contrat de liquidité)	247 813	164 308
Actions propres (programme de rachat)	3 308 583	950
Total actions propres	3 556 396	165 258
Valeur liquidative	3 621 910	186 906

L'Assemblée Générale du 29 juin 2009 de la société StreamWIDE SA a délégué au conseil d'administration la mise en place d'un programme de rachats d'actions dans le cadre d'un contrat de liquidité pour l'animation du marché du titre de la Société. L'Assemblée générale du 24 juin 2016 a renouvelé cette autorisation et a élargie cette autorisation aux rachats d'actions pour la mise en place de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société et aux rachats d'actions en vue de l'attribution ou de la cession d'actions aux dirigeants mandataires sociaux et salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées au titre de leur participation aux fruits de l'expansion, ou pour l'annulation de tout ou partie des actions rachetées. L'Assemblée générale du 26 juin 2020 a reconduit cette autorisation pour une durée de 18 mois.

Le nombre d'actions propres détenues au 31 décembre 2021 s'élève à 106.841, soit 3,49% du total des actions de la société. Les comptes de liquidité associés (ouverts auprès d'Oddo) présentent un solde de 154.052 € au 31 décembre 2021.

Le solde du poste "Disponibilités" au 31 décembre 2021 est composé de comptes courants bancaires ouverts auprès de HSBC (6.281.115 €) et de la Société Générale (70.321 €).

3.8. Provisions pour risques et charges

En €	31/12/2021	31/12/2020
Provision indemnité fin de carrière	202 104	224 196
Provision pour perte de change	4 077	82 877
Total	206 181	307 073

L'utilisation des provisions s'analyse comme suit :

En €	Montant 31/12/2020	Dotations	Reprises		Montant 31/12/2021
			Utilisée	Non utilisée	
Provision indemnité fin de carrière	224 196			22 092	202 104
Provision pour perte de change	82 877	4 077	82 877		4 077
Total	307 073	4 077	82 877	22 092	206 181

3.9. Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer

En €	31/12/2021	31/12/2020
Emprunts et dettes auprès des établ crédit	2 648	595
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 155 134	631 862
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 265	1 265
Dettes fiscales et sociales	189 146	185 731
Autres dettes	85 375	75 134
Total	1 433 569	894 587

Produits à recevoir

En €	31/12/2021	31/12/2020
Créances rattachées à des participations	7 865	5 042
Créances clients et comptes rattachés	2 926 341	3 146 120
Autres créances	1 170	3 452
Total	2 935 376	3 154 614

3.10. Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance

En €	31/12/2021	31/12/2020
Charges d'exploitation	300 774	259 263
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
Total	300 774	259 263

Produits constatés d'avance

En €	31/12/2021	31/12/2020
Produits d'exploitation	2 945 366	2 434 640
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
Total	2 945 366	2 434 640

Les produits constatés d'avance ne sont pas, par nature, récurrents. Leur évolution ne peut donc pas être mise en relation directe avec le niveau d'activité mais seulement avec le calendrier de certaines commandes et des facturations liées.

3.11 Ventilation du chiffre d'affaires

La ventilation du chiffre d'affaires s'analyse comme suit :

En €	31/12/2021			31/12/2020		
	France	Export	Total	France	Export	Total
Ventes de marchandises			0			0
Redevances sur logiciels	5 344 546	438 474	5 783 020	3 494 443	629 007	4 123 450
Services	3 456 420	1 026 351	4 482 772	3 591 624	1 026 396	4 618 020
Prestations groupe	767 125		767 125	774 782		774 782
Total	9 568 092	1 464 825	11 032 917	7 860 849	1 655 403	9 516 252

3.12. Intégration fiscale

La Société a opté, avec sa filiale StreamWIDE France, pour le régime de l'intégration fiscale à compter du 1^{er} janvier 2012.

Au 31 décembre 2021, l'imposition propre à StreamWIDE France comptabilisée en produit dans la Société, en diminution du poste "impôts sur les bénéfices", s'élève à 26.565 €.

3.13. Ventilation de l'impôt sur les sociétés

En €	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat après impôt
Résultat courant avant impôt	1 034 097		1 034 097
Résultat exceptionnel	11 270		11 270
Crédit d'impôt recherche		880 532	880 532
Crédit d'impôt mécénat		6 000	6 000
Intégration fiscale filiale		-8 197	-8 197
Total	1 045 367	878 335	1 923 702

3.14. Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

La situation fiscale différée, non comptabilisée, se traduit par un allègement de la dette future d'impôt.

En €	Bases	Impôt à 25 %
Provision indemnité fin de carrière	202 104	50 526
Ecart de conversion passif	173 913	43 478
Total	376 017	94 004

Les déficits du groupe d'intégration fiscale en report au 31 décembre 2021 s'élèvent à 7.547.370 €. La Société n'a plus de déficits nés antérieurement à l'intégration fiscale.

3.15. Résultat exceptionnel

En €	31/12/2021
Reprise provision dépréciation crédit d'impôt mécénat 2016	6 000
Transfert de charges	5 271
Produits exceptionnels	11 271
VNC sur immobilisations financières	1
Charges exceptionnelles	1
Résultat exceptionnel	11 270

3.16. Evolution des capitaux propres et du capital social

a) Evolution des capitaux propres avant résultat 2021

En €	Capital	Prime d'émission	Réserves et report à nouveau	Résultat 2020	Total
Situation au 31 décembre 2020	291 750	7 931 185	-1 793 939	2 829 528	9 258 524
Affectation du résultat 2020			2 829 528	-2 829 528	0
Conversion BSA en actions	13 580	1 887 606			1 901 186
Situation au 31 décembre 2021	305 330	9 818 791	1 035 589	0	11 159 710

b) Evolution du capital social

Le capital social, entièrement libéré, est composé de 3.053.298 actions de 0,1 euro chacune de valeur nominale, négociables sur le marché Growth d'Euronext Paris, contre 2.917.499 actions au 31 décembre 2020.

135.799 actions nouvelles ont été créées en 2021 suite à l'exercice de bons de souscriptions d'actions (voir ci-après).

Le conseil d'administration du 19 juin 2015 a décidé, conformément aux délégations qui lui ont été données par l'assemblée générale du même jour, de procéder à l'émission de bons de souscriptions d'actions (BSA). L'assemblée générale du 22 juin 2018 a décidé de prolonger la période de conversion des BSA 2 et BSA 3, les BSA 1 étant, quant à eux, devenus caducs le 1^{er} juillet 2018.

Nature des BSA	Nombre de BSA émis	Prix de souscription des BSA	Période de conversion en actions (4)	Nombre de BSA pour une action	Prix de souscription des actions
BSA 1 (1)	3 016 391	Gratuit	Du 01/07/2015 au 01/07/2018	15	14 €
BSA 2 (2)	2 002 500	0,007 €	Du 01/07/2016 au 01/07/2021	15	14 €
BSA 3 (3)	322 500	0,007 €	Du 01/07/2016 au 01/07/2021	15	14 €

(1) Emission au profit de l'ensemble des actionnaires. BSA caducs au 01/07/2018

(2) Emission au profit des cadres, dirigeants et salariés de la société et des sociétés liées

(3) Emission au profit de bénéficiaires dénommés

(4) Après décision de prolongation de l'assemblée générale du 22/06/2018

Le prix de souscription des BSA 2 et BSA 3 a été inscrit au poste "Prime d'émission" pour 16.275 €.

Les BSA exercés depuis leur émission sont les suivants :

Années	Nombre de BSA convertis	Catégorie des BSA convertis	Nombre d'actions créées	Augmentat° de capital	Prime d'émission
2015	30	BSA 1	2	0,20	27,80
2016	3 045	BSA 1	203	20,30	2 821,70
2017	90	BSA 1	6	0,60	83,40
2018	825	BSA 1	55	5,50	764,50
2021	1 879 485	BSA 2	125 299	12 529,90	1 741 656,10
2021	157 500	BSA 3	10 500	1 050,00	145 950,00
Total	2 040 975		136 065	13 606,50	1 891 303,50

Au 31 décembre 2021, il n'existe plus de BSA restant à exercer.

3.17. Emprunts bancaires

Le 23 juillet 2020 la banque HSBS a consenti à la Société un prêt garanti par l'Etat (PGE), d'un montant de 1.693.000 €.

Le remboursement de cet emprunt était au départ in fine le 8 août 2021 avec la possibilité à cette échéance de le prolonger pour une durée de 1 à 5 ans.

Par avenant du 28 avril 2021, la Société a opté pour la prolongation de cet emprunt pour une durée de 5 ans avec un remboursement en 16 trimestrialités (la première le 5 novembre 2022 et la dernière le 5 août 2026).

A compter de sa prolongation de 5 ans, cet emprunt est rémunéré au taux fixe de 0,29 % l'an. A cette rémunération s'ajoute une commission de garantie de 0,50 % les deux premières années et de 1 % les années suivantes.

3.18. Frais de développement

Les frais de développement comptabilisés en charge de l'exercice (qui auraient été activés si la Société appliquait la méthode préférentielle) s'élèvent à 6.136.107 €, contre 4.668.143 € pour l'exercice précédent.

3.19. Ecart de conversion

Les écarts de conversion actifs et passifs s'analysent comment suit :

En €	31/12/2021		31/12/2020	
	Ecart actifs	Ecart passifs	Ecart actifs	Ecart passifs
Comptes clients		153 946	59 948	656
Comptes fournisseurs		1 987		2 545
Comptes courants	4 077	17 980	22 928	
Total	4 077	173 913	82 877	3 201

3.20. Transferts de charges

En €	31/12/2021
Indemnités sécurité sociale et prévoyance	19 841
Refacturation frais divers aux sociétés du groupe	431
Transferts de charges d'exploitation	20 272
Transferts de charges financiers	0
Indemnité dégat des eaux 2018	5 271
Transferts de charges exceptionnels	5 271
Total	25 544

3.21. Identité de la société consolidante

StreamWIDE SA n'est pas consolidée par une autre entité. Elle est la société mère du Groupe consolidé.

3.22. Rémunérations allouées aux dirigeants sociaux

Les rémunérations des membres du conseil d'administration, pour leurs fonctions de mandataires sociaux, s'élèvent à 253.777 € bruts au titre de l'exercice 2021, contre 239.423 € pour l'exercice 2020.

3.23. Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes s'établissent à 34.500 € HT (contre 33.500 € HT en 2020) au titre de la certification des comptes statutaires de la Société et des autres vérifications requises par les textes légaux et réglementaires.

3.24. Effectif moyen

Catégories	31/12/2021	31/12/2020
Cadres	11	10
Total	11	10

3.25. Opérations hors bilan

3.25.1. Engagements financiers

a) *Garanties données sur l'emprunt obligataire émis par la filiale StreamWIDE France*

Dans le cadre de l'emprunt obligataire émis par sa filiale StreamWIDE France en juillet 2013, StreamWIDE SA a donné les garanties suivantes sur le remboursement du nominal (1.800.000 €) et le paiement des intérêts, commissions, frais et accessoires :

- caution solidaire à première demande
- nantissement de son fonds de commerce

Ces engagements sont donnés jusqu'au terme de l'emprunt obligataire, soit le 31 juillet 2022.

b) *Garanties données en faveur des clients*

La Société n'a aucun engagement de cette nature au 31 décembre 2021.

3.25.2. Autres opérations non inscrites au bilan

La Société n'a conclu aucune opération de cette nature.

3.26. Eléments concernant les entreprises liées et les participations

En €	Entreprises liées	Entreprises avec un lien de participation
Avances et acomptes sur immobilisations		
Participations		3 308 724
Créances rattachées à des participations		800 742
Prêts		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés		7 279 945
Autres créances		26 565
Capital souscrit non versé		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		22 190
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 356 703
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		6 701 734
Produits financiers		2 823
Charges financières		85 375

3.27. Informations sur les transactions avec les parties liées

L'information sur les transactions réalisées avec les parties liées n'est pas communiquée conformément aux dispositions de l'article R.123-198 du code de commerce :

- Les filiales sont toutes détenues à 100 %.
- Aucune opération de cette nature n'existe avec les actionnaires et/ ou dirigeants.